

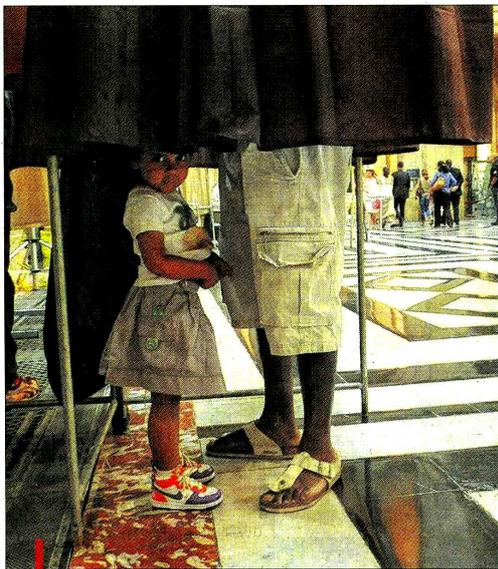
Trente-six questions à se poser avant de voter

Peut-on voter sans être inscrit ? Puis-je entrer dans l'isoloir avec mon chien ?

Combien de Marseillais pourront voter dimanche ? Un peu plus de 490 000. Et s'ils ne sont pas encore inscrits ? Il est encore temps de se précipiter à la direction des listes électorales. À quelles conditions ? Avoir 18 ans entre le début de l'année et le jour du premier tour, avoir quitté l'uniforme de militaire pour revenir à la vie civile, s'être établi à Marseille pour motifs professionnels ou avoir recouvré ses droits civiques pendant la même période. Et si je veux établir une procuration ? C'est possible, en théorie jusqu'à demain, mais mieux vaut s'y prendre aujourd'hui, en se rendant au commissariat ou au tribunal d'instance.

Les bureaux seront ouverts de 8 h à 20 h. Heures de pointe ? 8 h, midi et 17 heures.

Votez-vous dans le même bureau que la dernière fois ? Oui, sauf si vous avez été prévenus par écrit du contraire. À quelle heure pourrez-vous voter ? Entre 8 heures et 20 heures. Quelles seront les périodes de pointe ? 8 heures, midi et 17 heures. Où puis-je me garer pour voter ? Où vous pouvez, mais pas dans la cour de l'école. Et si je suis handicapé ? Si l'accès est



Les enfants peuvent-ils accompagner leurs parents dans l'isoloir ? Oui. Un exercice pratique d'instruction civique. /PH. N.V.

possible dans la cour, vous pouvez stationner. Est-il compliqué de retrouver son propre bureau de vote ? Selon Daniel Sperling, adjoint à l'État civil qui fournit les réponses à la plupart de ces questions, chaque électeur retrouve sans difficulté le bon bureau. Combien d'urnes ? 478 à Marseille.

Quels documents présenter à l'accueil ? Il en existe 14 possi-

bles selon le code électoral, de la carte d'identité à la carte Vitale en passant par le passeport. Point commun : votre photo. En cas d'oubli de la carte d'électeur ? Vous pouvez tout de même voter. Qui sont tous ces gens qui assurent le bon déroulement des opérations électorales ? Le président est souvent un élu de la République. Qui le désigne ? Le mai-

re de Marseille. Font-ils partie de la majorité municipale ? Pas tous. Avec le secrétaire et les assesseurs, vous devriez compter 4 ou 5 personnes, toutes bénévoles. Peuvent-ils s'absenter pour un petit pipi ? Oui et même plus longtemps, pour pouvoir voter à leur tour. L'agent administratif est-il payé ? Oui, en heures supplémentaires. Combien cela coûte-t-il à la ville ? Cher, mais le coût définitif qui tient compte de la mobilisation d'un demi-millier d'agents, ne sera connu qu'après l'élection.

Combien de bulletins prendre sur la table ? Au moins deux, voire tous par "esprit démocratique". Faut-il passer par l'isoloir ? Oui. Que faire du chien qui m'accompagne ? Le laisser à l'extérieur. Et de mes jeunes enfants ? Ils sont les bienvenus. Ils ont souvent droit en prime à un mini-cours d'instruction civique du président du bureau. Une fois le bulletin dans l'urne transparente, puis-je le récupérer ? Non. Et si j'arrive à 20 heures pile ? Vous devriez pouvoir voter. Puis-je assister au dépouillement des bulletins de vote ? C'est public. Pourquoi le vote électronique n'est-il pas en place ? C'est à l'étude, probablement pour 2016.

Patrice MAGGIO
pmaggio@laprovence.fr

Direction des listes électorales 33, rue Jean-François Leca (2^e arrondissement).
Téléphone : 04 91 44 46 98.

Le vote par secteur : une exception française

Combien de villes françaises votent par secteur ? Une seule : Marseille. Alors dimanche, qui devrez-vous choisir ? 303 conseillers au total, répartis entre huit secteurs. Un tiers - ceux placés en tête sur la liste - siègera au conseil municipal. Et les autres ? Ils rejoindront leurs collègues dans les huit conseils de secteur pour choisir ensemble les maires de secteur. Que remporte la liste arrivée en tête ?

La moitié des sièges est répartie à la proportionnelle. L'autre moitié est réservée à la liste arrivée en tête, sorte de prime au vainqueur. Un partage possible dès le 1^{er} tour à l'échelon d'un secteur, à condition qu'une liste dépasse 50 % dès dimanche. Sinon ? Retour aux urnes le 30 mars, réservé aux listes qui ont obtenu plus de 10 %. Celles qui dépassent les 5 % peuvent fusionner avec elles. Quand se

réuniront les 101 conseillers municipaux qui éliront le maire de Marseille ? Le 4 avril. Une nouveauté ? L'élection de 69 conseillers communautaires au suffrage universel direct. Les noms des candidats à MPM seront précisés sur le bulletin de vote. Pourrez-vous en raturer un ? Si vous le faites, votre bulletin sera nul. Et le vote blanc ? Il sera reconnu pour les Européennes.